

Suite aux déclarations du Président de la République et du Premier Ministre, nous vous proposons un récapitulatif des informations relatives au déconfinement progressif, applicables au #Volley



INFORMATIONS RELATIVES AU DÉCONFINEMENT PROGRESSIF APPLICABLES AU VOLLEY

(27 novembre 2020)



À PARTIR DU 28 NOVEMBRE 2020

Possibilité de pratiquer une activité sportive **EXTRA-SCOLAIRE EN CLUB POUR LES MINEURS** (moins de 18 ans) mais uniquement **INDIVIDUELLE ET EN EXTÉRIEUR** dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé.

À PARTIR DU 15 DÉCEMBRE 2020

**FIN DU CONFINEMENT
MAIS COUVRE-FEU PARTOUT EN
FRANCE DE 21h00 À 7h00**

Toutes les **ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES POUR LES MINEURS EN INTÉRIEUR ET EN EXTÉRIEUR** pourront reprendre et se tenir aussi pendant la période des fêtes. Il s'agit des activités sportives pratiquées en club, selon les règles d'encadrement habituelles (bénévoles et salariés) mais dans le respect d'un protocole sanitaire renforcé. Pas de limite de déplacement imposé (pas les 20 Km autour du domicile pour conduire l'enfant au club par exemple).

À PARTIR DU 20 JANVIER 2021

**SI LE NOMBRE DE
CONTAMINATIONS RESTE SOUS LA
BARRE DES 5 000 CAS PAR JOUR**

Possibilité pour les **ADULTES** de reprendre une activité de **SPORT COLLECTIF, DE SPORT DE CONTACT EN CLUB EN INTÉRIEUR ET EN EXTÉRIEUR** si l'évolution de la situation sanitaire le permet